

HOLDING AGUIAR
Société par actions simplifiée
au capital de 1 286 782 euros
Siège social : 6 Rue des Colibris
34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
535 280 812 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 166 668 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	166 668 euros
A titre de dividendes	160 000 euros
Soit 0,017 euro par action	
Le solde au compte « report à nouveau » créditeur	6 668 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 160 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social, à diligence du Président.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31 décembre 2024	22 000,00	22 000,00	0,00
31 décembre 2023	Néant	Néant	Néant
31 décembre 2022	Néant	Néant	Néant

Vote de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 septembre 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur José AGUIAR

HOLDING AGUIAR
6 rue des Colibris
34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE
Tél. : 04 67 69 40 23 Fax : 04 67 69 34 33
SIRET 535 280 812 00012 - APE 6420Z
SAS au capital de 1 286 782 €

Certifié Conforme

2026

BILAN ACTIF

HOLDING AGUIAR
6 rue des Colibris
34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE
Tél : 04 67 69 40 23 - Fax : 04 67 69 34 33
SIRET 535 280 812 00012 - APE 6420Z
SAS au capital de 1 286 782 €

DGFIP N° 2050-SD 2026



N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		HOLDING AGUIAR		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		6 RUE DES COLIBRIS		34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE	
SIRET		5 3 5 2 8 0 8 1 2 0 0 0 1 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 402 59 687
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
		Participations	CS	CT	3 287 182 3 287 182
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	4 285 336 4 285 336
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	9 000 9 000	
TOTAL (III)		BJ	BK	7 647 607 6 402 7 641 205	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	7 644 7 644
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	166 535 166 535
		Autres créances (3)	BZ	CA	104 162 104 162
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	121 647 121 647	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	17 536 17 536	
	TOTAL (III)	CJ	CK	417 525 417 525	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	8 065 132 6 402 8 058 730	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		HOLDING AGUIAR		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1..286..782.)			DA	1 286 782
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	128 678
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	6 042 509
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	166 668
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	7 624 637
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	39 136
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	39 136
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	623
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)			DV	287 875
	Instruments financiers à terme			D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	31 904
	Dettes fiscales et sociales			DY	74 555
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régl.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	394 957
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation			TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	8 058 730	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		- Écart de réévaluation libre		1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	394 957
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	623

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		HOLDING AGUIAR		Exercice N		Néant ☐ *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { Biens *	FD		FE		FF	
	Services *	FG	583 946	FH		FI	583 946
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	583 946	FK		FL	583 946
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)					FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	583 948
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	191 830
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 906
	Salaires et traitements *					FY	151 583
	Conisations sociales (10)					FZ	94 077
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements * (14)			GA	2 417
			- dotations aux dépréciations			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	39 136
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	
	Autres charges (12)					GE	3
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	100 996
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	122 714
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	122 714
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 809
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	26 809
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	95 905
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	196 901

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	HOLDING AGUIAR	Néant ☐ *
		Exercice N
Produits exceptionnels (7)(VII)	(VII) HD	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)	(VIII) HH	178
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	HI	(178)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX) HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X) HK	30 055
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	706 662
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	539 994
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	HN	166 668
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	122 714
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	24 315
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *	RC	
{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D du CGI) *	RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	Dont cotisations facultatives Madelin A10	
	Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES	178	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAS HOLDING AGUIAR

ANNEXE AU BILAN & COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2025.

SOMMAIRE

	Page
<u>I/ REGLES ET METHODES COMPTABLE</u>	3
<u>II/ INCIDENCE CHANGEMENT DE REGLEMENTATION</u>	4
<u>III/TABLEAU DES IMMOBILISATIONS</u>	4
<u>IV/TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVICIONS</u>	5
<u>V/TABLEAU DES DEPRECIATIONS</u>	6
<u>VI/ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES</u>	6
<u>VII/ETAT DES ECHEANCES DES DETTES</u>	6
<u>VIII/ ETAT CHARGES A PAYER PRODUITS A RECEVOIR</u>	7
<u>IX/ ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>	7
<u>X/ ENGAGEMENTS PRIS HORS BILAN</u>	7
<u>XI/ FILIALES et PARTICIPATIONS</u>	8

I/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 8 058 730,00 euros, présenté sous forme de liste, affiche un total produit de 706 662,00 euros et un total charges de 539 994,00 euros, dégageant ainsi un résultat de 166 668,00euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, remboursement d'assurance, prix de cession de matériels, transfert de charges, etc..) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, remboursement de formation, avantage en nature, etc..). Les incidences financières et de présentation sont exposées au point VIII.

Immobilisations corporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

NEANT

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS HOLDING AGUIAR

II/ INCIDENCE CHANGEMENT DE REGLEMENTATION

L'application du nouveau plan comptable au sein de la stucture n'a entrainé aucun reclassement ou modification dans la comptabilité; par conséquent aucune incidences financières induite.

III/TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute à l'ouverture	Augmentations Acquisitions	Diminutions	Valeur Brute à la Clôture de l'Exercice
- Immobilisations Incorporelles				
PARTICIPATIONS :				
- SAS LIMA TOITURES	524 700	0	0	524 700
- SAS CHARPENTE COUVERTURE DE L'HERAULT	509 592	0	0	509 592
- SAS CHARPENTES COUVERTURES DE L'AUDE	247 500	0	0	247 500
- SAS AGUIAR PROMOTION	4 990	0	0	4 990
- BARBOSA AGUIAR IMMOBILIARIA	25 500	950 000	0	975 500
-SCI FONCIERE AGUIAR	999 900	0	0	999 900
-LAR SANTA MARIA DO LIMA	20 000	0	0	20 000
-SASU AB CONSTRUCTIONS	5 000	0	0	5 000
- AUTRES CREANCES	5 461 888	0	1 176 551	4 285 336
- Immobilisations Corporelles				
Construction en cours	0	0	0	0
Installations techniques	0	33 500	0	33 500
Installations générales	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau	3 985	28 604	0	32 589
- Dépôt et cautionnement versés	0	9 000	0	9 000
TOTAL	7 803 054	2 264 768	727 486	7 647 607

Une augmentation du capital de la société BARBOSA AGUIAR IMMOBILIARIA a été souscrite de 950 000,00 Euros au 23 janvier 2025 ; la SAS HOLDING AGUIAR détiendra ainsi 97,55% du capital.

IV/TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles : Linéaire sur 3 ans soit un taux de 33 1/3%
- Construction sur sol d'autrui : linéaire sur 10 ans au taux de 10%
- Installation technique : Linéaire sur 5 ans soit un taux de 20%
- Installations générales : Linéaire sur 6 ans et 8 mois soit un taux de 15%
- Matériel de transport : Linéaire sur 5 ans soit un taux de 20%
- Matériel de bureau : Linéaire sur 3 ans soit un taux de 33,1/3%
- Mobilier : Linéaire sur 10 ans soit un taux de 10%

	Amortissements Cumulés Au Début de l'Exercice	Augment ations	Diminutions	Amortissements Cumulés à la fin de l'Exercice
- Immobilisations Incorporelles				
PARTICIPATIONS				
- SAS LIMA TOITURES	0	0	0	0
- SAS CHARPENTE COUVERTURE DE L'HERAULT	0	0	0	0
- SAS CHARPENTES COUVERTURES DE L'AUDE	0	0	0	0
- SAS AGUIAR PROMOTION	0	0	0	0
- BARBOSA AGUIAR IMMOBILIARIA	0	0	0	0
- SASU AB CONSTRCTIONS	0	0	0	0
- Immobilisations Corporelles				
Construction sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations techniques	0	977	0	977
Installations générales	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau	3 985	1 440	0	5 424
TOTAL	3 985	2 417	0	6 402

Il n'a pas été constaté de dépréciation des participations financière à la vue des états fiscaux, comptables et financiers de ceux-ci.

SAS HOLDING AGUIAR

V/TABLEAU DES DEPRECIATIONS, LITIGES et DIVERS

	Dépréciation au début de l'Exercice	Augmentation : Dotation de l'Exercice	Diminution : Reprise de l'Exercice	Dépréciations à la fin de l'Exercice
Créances clients	0	0	0	0
Litiges	0	0	0	0
Pour risque et charges	0	39 136	0	39 136
TOTAL	0	39 136	0	39 136

Une vérification de la comptabilité a mis en évidence un litige sur la taxe sur les salaires et à ce titre une provision a été constitué sur les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025.

VI/ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	Montant Brut	Liquidité de l'Actif	
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
Autres immobilisations financières	4 294 336	2 128 643	2 165 693
Créances	166 535	166 535	0
Créances fiscales et sociales	46 315	46 315	0
Groupe et associés	57 747	57 747	0
Charges constatées d'avance	17 536	17 536	0
Débiteurs divers	100	100	0
TOTAL	4 582 569	2 416 877	2 165 693

VII/ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	Montant Brut	Liquidité de l'Actif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus 5 ans
Emprunt et Dettes auprès des établissements de crédit (2)				
A 1 an maximum à l'origine	623	623	0	0
A plus d'1 an à l'origine	0	0	0	0
Fournisseurs	31 904	31 904	0	0
Dettes fiscales et sociales	74 555	74 555	0	0
Groupe et associés	287 875	287 875	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	394 957	394 957	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			

VIII/ ETAT DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Charges à payer :

- Organismes sociaux :
 - o solde taxe apprentissage : 141 euros

IX/ ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance :

- o maintenance logiciel EBP Paie : 1985,76 euros
- o maintenance logiciel EBP Bâtiment : 282 euros
- o maintenance STORMSHIELD : 229 euros
- o Quittancement assurance MLP : 15 039,40 euros

X/ ENGAGEMENTS PRIS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagements de pris en crédit bail à la fin de l'exercice

Caution sur prêt matériel de la SASU AB CONSTRUCTION à hauteur de 149 040 Euros sur l'établissement bancaire Société Générale.

Caution sur prêt de la SCI FONCIERE AGUIAR à hauteur d'un capital de 3,5 millions d'euros sur l'établissement bancaire CIC.

Caution donnée sur ligne de caution bancaire en lieu et place des retenus de garantie, ceci auprès de l'établissement bancaire CIC.

XI/ FILIALES et PARTICIPATIONS

	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<u>A. Renseignements détaillés</u>			
<u>1. Filiales (plus de 50%)</u>			
SAS LIMA TOITURES	1 910 370	99,00%	637 022
Siret : 422 953 885 00023			
SAS AGUIAR PROMOTION	108 837	99,80%	31 734
Siret : 529 544 520 00016			
SAS CCA	692 668	99,00%	25 906
Siret : 445 060 502 00017			
SAS CCH	1 539 996	99,92%	36 745
Siret : 387 574 825 00015			
SA BARBOSA AGUIAR IMMOBILIARIA Portugal	813 983	97,55%	84 358
SCI FONCIERE AGUIAR	937 820	99,99%	- 62 179
Siret : 978 392 850 00019			
SAS AB CONSTRUCTIONS	95 966	100,00%	55 280
Siret : 98411262300017			
LAR SANTA MARIA DO LIMA Portugal	233 908	51,00%	70 443



SAS CARRE CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Parc Kennedy - Bât A1 – 285 rue Gilles Roberval - 30 900 Nîmes

Tél : 04 66 26 95 07

Site : www.bertrandexpert.com

Email : contact@carreconseil.com

SAS HOLDING AGUIAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Sas HOLDING AGUIAR

6, rue des colibris

Référence MM 09-16

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre entreprise relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de

continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée des membres.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie
- significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le mardi 11/09/2026,

MASTEN MANON, commissaire aux comptes :



SAS CARRE CONSEIL
285 Rue Gilles Roberval
Parc Kennedy bât A1
30900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
SIRET : 877 516 633 00014

SAS HOLDING AGUIAR

ANNEXE AU BILAN & COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2025.

SOMMAIRE

	Page
<u>I/ REGLES ET METHODES COMPTABLE</u>	3
<u>II/ INCIDENCE CHANGEMENT DE REGLEMENTATION</u>	4
<u>III/TABLEAU DES IMMOBILISATIONS</u>	4
<u>IV/TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVICIONS</u>	5
<u>V/TABLEAU DES DEPRECIATIONS</u>	6
<u>VI/ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES</u>	6
<u>VII/ETAT DES ECHEANCES DES DETTES</u>	6
<u>VIII/ ETAT CHARGES A PAYER PRODUITS A RECEVOIR</u>	7
<u>IX/ ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>	7
<u>X/ ENGAGEMENTS PRIS HORS BILAN</u>	7
<u>XI/ FILIALES et PARTICIPATIONS</u>	8

I/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 8 058 730,00 euros, présenté sous forme de liste, affiche un total produit de 706 662,00 euros et un total charges de 539 994,00 euros, dégageant ainsi un résultat de 166 668,00euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, remboursement d'assurance, prix de cession de matériels, transfert de charges, etc..) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, remboursement de formation, avantage en nature, etc..). Les incidences financières et de présentation sont exposées au point VIII.

Immobilisations corporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

NEANT

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS HOLDING AGUIAR

II/ INCIDENCE CHANGEMENT DE REGLEMENTATION

L'application du nouveau plan comptable au sein de la stucture n'a entraîné aucun reclassement ou modification dans la comptabilité; par conséquent aucune incidences financières induite.

III/TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute à l'ouverture	Augmentations Acquisitions	Diminutions	Valeur Brute à la Clôture de l'Exercice
- Immobilisations Incorporelles				
PARTICIPATIONS :				
- SAS LIMA TOITURES	524 700	0	0	524 700
- SAS CHARPENTE COUVERTURE DE L'HERAULT	509 592	0	0	509 592
- SAS CHARPENTES COUVERTURES DE L'AUDE	247 500	0	0	247 500
- SAS AGUIAR PROMOTION	4 990	0	0	4 990
- BARBOSA AGUIAR IMMOBILIARIA	25 500	950 000	0	975 500
-SCI FONCIERE AGUIAR	999 900	0	0	999 900
-LAR SANTA MARIA DO LIMA	20 000	0	0	20 000
-SASU AB CONSTRUCTIONS	5 000	0	0	5 000
- AUTRES CREANCES	5 461 888	0	1 176 551	4 285 336
- Immobilisations Corporelles				
Construction en cours	0	0	0	0
Installations techniques	0	33 500	0	33 500
Installations générales	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau	3 985	28 604	0	32 589
- Dépôt et cautionnement versés	0	9 000	0	9 000
TOTAL	7 803 054	2 264 768	727 486	7 647 607

Une augmentation du capital de la société BARBOSA AGUIAR IMMOBILIARIA a été souscrite de 950 000,00 Euros au 23 janvier 2025 ; la SAS HOLDING AGUIAR détiendra ainsi 97,55% du capital.

IV/TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles : Linéaire sur 3 ans soit un taux de 33 1/3%
- Construction sur sol d'autrui : linéaire sur 10 ans au taux de 10%
- Installation technique : Linéaire sur 5 ans soit un taux de 20%
- Installations générales : Linéaire sur 6 ans et 8 mois soit un taux de 15%
- Matériel de transport : Linéaire sur 5 ans soit un taux de 20%
- Matériel de bureau : Linéaire sur 3 ans soit un taux de 33,1/3%
- Mobilier : Linéaire sur 10 ans soit un taux de 10%

	Amortissements Cumulés Au Début de l'Exercice	Augment ations	Diminutions	Amortissements Cumulés à la fin de l'Exercice
- Immobilisations Incorporelles				
PARTICIPATIONS				
- SAS LIMA TOITURES	0	0	0	0
- SAS CHARPENTE COUVERTURE DE L'HERAULT	0	0	0	0
- SAS CHARPENTES COUVERTURES DE L'AUDE	0	0	0	0
- SAS AGUIAR PROMOTION	0	0	0	0
- BARBOSA AGUIAR IMMOBILIARIA	0	0	0	0
- SASU AB CONSTRCTIONS	0	0	0	0
- Immobilisations Corporelles				
Construction sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations techniques	0	977	0	977
Installations générales	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau	3 985	1 440	0	5 424
TOTAL	3 985	2 417	0	6 402

Il n'a pas été constaté de dépréciation des participations financière à la vue des états fiscaux, comptables et financiers de ceux-ci.

SAS HOLDING AGUIAR

V/TABLEAU DES DEPRECIATIONS, LITIGES et DIVERS

	Dépréciation au début de l'Exercice	Augmentation : Dotation de l'Exercice	Diminution : Reprise de l'Exercice	Dépréciations à la fin de l'Exercice
Créances clients	0	0	0	0
Litiges	0	0	0	0
Pour risque et charges	0	39 136	0	39 136
TOTAL	0	39 136	0	39 136

Une vérification de la comptabilité a mis en évidence un litige sur la taxe sur les salaires et à ce titre une provision a été constitué sur les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025.

VI/ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	Montant Brut	Liquidité de l'Actif	
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
Autres immobilisations financières	4 294 336	2 128 643	2 165 693
Créances	166 535	166 535	0
Créances fiscales et sociales	46 315	46 315	0
Groupe et associés	57 747	57 747	0
Charges constatées d'avance	17 536	17 536	0
Débiteurs divers	100	100	0
TOTAL	4 582 569	2 416 877	2 165 693

VII/ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	Montant Brut	Liquidité de l'Actif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus 5 ans
Emprunt et Dettes auprès des établissements de crédit (2)				
A 1 an maximum à l'origine	623	623	0	0
A plus d'1 an à l'origine	0	0	0	0
Fournisseurs	31 904	31 904	0	0
Dettes fiscales et sociales	74 555	74 555	0	0
Groupe et associés	287 875	287 875	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	394 957	394 957	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			

mm

VIII/ ETAT DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Charges à payer :

- Organismes sociaux :
 - o solde taxe apprentissage : 141 euros

IX/ ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance :

- o maintenance logiciel EBP Paie : 1985,76 euros
- o maintenance logiciel EBP Bâtiment : 282 euros
- o maintenance STORMSHIELD : 229 euros
- o Quittancement assurance MLP : 15 039,40 euros

X/ ENGAGEMENTS PRIS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagements de pris en crédit bail à la fin de l'exercice

Caution sur prêt matériel de la SASU AB CONSTRUCTION à hauteur de 149 040 Euros sur l'établissement bancaire Société Générale.

Caution sur prêt de la SCI FONCIERE AGUIAR à hauteur d'un capital de 3,5 millions d'euros sur l'établissement bancaire CIC.

Caution donnée sur ligne de caution bancaire en lieu et place des retenus de garantie, ceci auprès de l'établissement bancaire CIC.

XI/ FILIALES et PARTICIPATIONS

	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<u>A. Renseignements détaillés</u>			
<u>1. Filiales (plus de 50%)</u>			
SAS LIMA TOITURES	1 910 370	99,00%	637 022
Siret : 422 953 885 00023			
SAS AGUIAR PROMOTION	108 837	99,80%	31 734
Siret : 529 544 520 00016			
SAS CCA	692 668	99,00%	25 906
Siret : 445 060 502 00017			
SAS CCH	1 539 996	99,92%	36 745
Siret : 387 574 825 00015			
SA BARBOSA AGUIAR IMMOBILIARIA Portugal	813 983	97,55%	84 358
SCI FONCIERE AGUIAR	937 820	99,99%	- 62 179
Siret : 978 392 850 00019			
SAS AB CONSTRUCTIONS	95 966	100,00%	55 280
Siret : 98411262300017			
LAR SANTA MARIA DO LIMA Portugal	233 908	51,00%	70 443